

LES MINEUR-E-S EN CONFLIT AVEC LA LOI

3^e Séminaire sur la parole de l'enfant
Lundi 18 mars 2019, de 8h30 à 17h30
Auditoire Marcel Jenny, HUG
Sur inscription uniquement



Hôpitaux
Universitaires
Genève

Programme

Lundi 18 mars 2019

8h Accueil

8h30 Mot de bienvenue

Pre S. Grabherr, directrice du Centre universitaire romand de médecine légale

8h45 Rôle du juge et le droit pénal des mineurs

Fabienne Proz Jeanneret, juge au Tribunal des mineurs

9h15 Le passage à la police: un mal pour un bien ?

Pierre-Alain Dard, consultant en justice juvénile, ancien chef de la brigade des mineurs

9h45 Tribunal des mineurs: regards croisés d'avocats

M^e Yann Arnold, avocat

M^e Lorella Bertani, avocate au barreau de Genève

10h15 Pause

10h45 La médiation pénale des mineur-e-s: la voie du dialogue

M^e Catherine Ming, avocate au barreau de Genève, médiatrice Fédération Suisse des Avocats (FSA)

11h15 Intervenant en protection de l'enfant: élément central du réseau et fil rouge des mineur-e-s

Un-e intervenant-e en protection de l'enfant, Service de protection des mineurs, Office de l'enfance et de la jeunesse

11h45 Mineur-e-s délinquant-e-s et santé mentale

Dr Patrick Heller, médecin spécialiste FMH en psychiatrie et psychothérapie, médecin responsable de l'Unité de psychiatrie pénitentiaire, Service de médecine pénitentiaire, HUG

12h15 Discussion avec la salle

Dre Madeleine Mirabaud, médecin spécialiste FMH en pédiatrie, Service de pédiatrie, HUG

12h45 Repas libre

14h-15h et 15h15-16h15: Ateliers à choix

A. Mineur-e, éducateur-riche, juge: article 13 DPMIn: l'assistance personnelle

Anne Wahli, éducatrice à l'unité d'assistance personnelle (UAP) de Genève
Nathalie Magnenat Fuchs, juge au Tribunal des mineurs

B. Mineur-e migrant-e et la loi

Virginie Morel, coordinatrice de projet d'action de défense en protection de l'enfance et chercheuse indépendante
Dre Saskia Von Overbeck Ottino, médecin spécialiste FMH en psychiatrie et psychothérapie enfant et adolescent

C. Le/la jeune à la Clairière

Dr Patrick Heller, médecin spécialiste FMH en psychiatrie et psychothérapie, médecin responsable de l'Unité de psychiatrie pénitentiaire, Service de médecine pénitentiaire, HUG
Fernanda Ribeiro, directrice adjointe à la Clairière
Pascal Janin, responsable secteur observation de la Clairière

D. Mineur-e, traitement ordonné de justice et juge: article 14 DPMIn

Maja Perret-Catipovic, psychologue-psychothérapeute, directrice à l'Office médico-pédagogique
Fabienne Proz Jeanneret, juge au Tribunal des mineurs

E. L'expertise pénale et les enjeux de l'évaluation psychiatrique des mineur-e-s

Dre Marina Walter-Menzinger, médecin spécialiste FMH en psychiatrie et psychothérapie forensique de l'enfant et de l'adolescent, CURML, HUG

F. Le jeune et Pramont: milieu fermé pour mineurs, article 15 DPMIn

Alexandre Comby, directeur du centre éducatif fermé de Pramont

NB: l'après-midi se déroulera au CMU. Les informations seront communiquées lors de la matinée.

16h15 Pause

16h45 Discussion avec la salle

Dre Madeleine Mirabaud

17h15 Conclusion

Maître Lorella Bertani

Informations pratiques

Public

Professionnels en lien avec la santé psychique du mineur (psychologues, médecins, éducateurs...), avocat, juge

Inscriptions

Obligatoires via [ce formulaire](#).

CHF 50.-, gratuit pour les collaborateurs HUG

Date limite d'inscription et de paiement: 15 février 2019

En cas d'annulation:

Remboursement à 100% jusqu'à 30 jours avant la formation.

Remboursement à 50% jusqu'à 15 jours avant la formation.

En cas d'absence:

Remboursement à 100% uniquement sur présentation d'un certificat médical.

Modalités de paiement:

Indiquer la communication/référence de paiement suivante: CN 683136 / CGR 53917. Si vous payez pour une tierce personne merci d'indiquer le nom du participant à la formation en plus des références précitées.

Banque: Banque Cantonale de Genève

Compte: Hôpitaux Universitaires de Genève

Clearing: 788

IBAN: CH97 0078 8000 S077 5005 2

SWIFT: BCGECHGG

Hôpitaux universitaires de Genève

Auditoire Marcel Jenny
Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4
1205 Genève

Accès

Bus 1, 5 et 7, arrêt « Hôpital »,
Bus 3, arrêt « Claparède »

